

Le MOuvement DEMocrate doit révéler aux Françaises et aux Français que l'Europe souffre d'une vision déformée et erronée qui profite à ceux qui veulent masquer leur propre impuissance à agir et leur incapacité à adopter une stratégie efficace au regard des enjeux communs auxquels chaque société est confrontée.

Au même titre qu'un être ne saurait se mouvoir et agir aisément s'il ne pouvait décider des mouvements de l'ensemble ses membres, l'Union européenne ne saurait disposer que de certains moyens d'action ou de certaines compétences, sans que la cohérence globale, l'efficacité et l'efficience des politiques n'en soient affectées. Elle ne peut bénéficier seulement de certaines prérogatives, alors que toutes réalités étant nécessairement enchevêtrées commandent un traitement transversal et, à cette fin, une mise en oeuvre coordonnée de plusieurs compétences. Celles dont elle est d'ores et déjà détentrice ne peuvent s'exercer dans un cadre efficient, sans une mise en oeuvre corrélée avec d'autres compétences encore exercées par les Etats. Cela ne signifie pas que les Etats doivent être vidés de leurs compétences ; c'est, au contraire, leur coexercice dans un cadre supranational qui leur permettra de continuer à jouer un rôle déterminant au niveau mondial. La plénitude d'action de l'Union exige qu'elle soit dotée, au service des Etats et des Citoyens européens, de l'intégralité des attributs qui doivent lui échoir en considération de sa nature fédérale en devenir.

Tous les axes de développement de l'Union européenne, selon la logique fédérale qui l'anime, doivent être présentés et expliqués aux Français. C'est à la condition que la vérité leur soit dite sur les véritables implications de l'Union, qu'ils adhéreront entièrement à ses principes et à ses institutions. Le MOuvement DEMocrate doit représenter la force d'impulsion déterminante dans la construction de l'Europe politique, sociale et humaniste. Le MOuvement DEMocrate doit, en conséquence, promouvoir une initiative française audacieuse qui doit porter l'ambition d'une Europe dotée de l'intégralité des moyens à même de lui permettre d'assumer sa vocation politique, sociale et humaniste. Cette initiative française, qui devra s'articuler autour de quelques points forts stratégiques, nécessitera, en amont, une participation et une décision du peuple français et des autres peuples européens dont les Etats s'engageraient dans cette voie d'une

fédération en construction, notamment par le jeu des coopérations renforcées.

Il faut ouvrir les portes de ce débat aux Français. L'Europe ne peut rester en chemin ; elle ne peut que reculer, si elle n'avance et ne progresse vers son destin historique ; il en va de l'avenir même de la France. L'Europe ne peut être, si elle n'est entière dans ses capacités d'intervention et de définition de ses stratégies, si elle ne peut avoir la plénitude de ses actes et de ses attributs.

*L'aboutissement politique de l'Union européenne doit être poursuivi de manière résolue et audacieuse par la reconnaissance à son profit de compétences régaliennes.*

Le MOuvement DEMocrate doit favoriser la consécration d'une voix unique de l'Europe, d'une capacité entière d'expression, de représentation et d'action de l'Europe par elle-même, pouvant se positionner, décider et intervenir sur la scène internationale. L'Union doit incarner une véritable entité de défense des divers intérêts nationaux et européens au niveau mondial.

Le MOuvement DEMocrate doit s'engager résolument à ce que la France donne l'exemple historique en cédant à l'Union européenne sa voix au sein du Conseil de Sécurité. (Il ne serait pas opportun voire possible que la Grande-Bretagne soit incitée à s'engager dans cette voie, pour des raisons qui tiendraient à l'impossibilité au sein du Conseil de Sécurité à ce qu'une même entité puisse avoir deux voix, alors que les autres membres permanents n'en disposent que d'une seule.)

Il ne s'agit pas d'un sacrifice mais d'un don, d'un acte consenti et réfléchi de la France pour sa propre grandeur et concomitamment celle de l'Europe. La cession à l'Union européenne de la voix de la France au Conseil de Sécurité représente la méthode essentielle pour que l'Europe ne soit plus divisée, mais définitivement unie, sur les questions internationales hautement stratégiques, et pour que l'Europe ne soit plus contrainte à un alignement sur le modèle dominant d'une mondialisation faiblement régulée et d'une libéralisation à outrance

qui ne poursuivrait d'autre objectif que sa propre réalisation. Un changement dans les statuts du Conseil de Sécurité s'avérera donc indispensable.

Au-delà des négociations et ratifications internationales nécessaires à cette fin, la cession à l'Union européenne de la voix de la France au sein du Conseil de Sécurité devra être soumise à référendum non seulement en France mais aussi dans les autres Etats, afin que le geste symbolique et historique de générosité et d'intelligence de la France soit accepté. Un tel acte se doit d'être enterriné par nos frères européens, par une reconnaissance officielle de leur acceptation, une façon à eux de saluer l'universalisme français. Il est là le coeur de nos traditions, de notre philosophie politique. Sa traduction en actes ne peut se contenter de la grandeur passée de la France. Elle se doit d'être constamment réitérée, il en va pour la France du maintien et du développement de son influence et de son aura dans le monde. La réponse à ce référendum devra être issue d'une décision réfléchie des citoyens par la mise en oeuvre, à l'initiative du MODEM, d'une commission nationale de réflexion sur les enjeux d'un tel acte. C'est le gage de son acceptation.

Cette première initiative audacieuse devra, bien entendu, être corrélée à d'autres mesures non moins symboliques ni essentielles, en vue de parfaire l'Union politique.

Le crime du 30 août reste dans les mémoires. La France porte historiquement la responsabilité de l'échec de l'instauration d'une Défense européenne. Il en va de son honneur historique que de favoriser désormais la mise en place d'une véritable Europe de la Défense. L'instauration d'une véritable armée européenne avec comme corollaire la définition exclusivement européenne de la politique de défense et de sécurité publique sont deux objectifs essentiels dans l'impulsion de l'Union politique. La gestion des forces militaires et la définition des choix stratégiques de la Défense doivent devenir une compétence propre de l'Union.

Au-delà de renforcer l'influence de la France en Europe et la place de l'Europe dans le monde, au-delà de la pertinence d'une stratégie

militaire et de défense commune et d'une organisation intégrée des forces militaires, un tel transfert de compétence en faveur de l'Union induira de substantielles économies d'échelle. L'efficacité sera donc double, sur le plan militaire et géostratégique ainsi que sur le plan financier. Sera ainsi permise une réallocation, vers d'autres politiques, d'une partie des ressources consacrées actuellement par chaque Etat membre au budget de la défense.

La définition d'une politique européenne de la Défense unique nécessitera le transfert de leviers et d'outils fiscaux dans la mise en oeuvre desquels les Etats conservent encore un monopole. L'indépendance de l'Union dans la mise en oeuvre de la politique intégrée de Défense européenne, partant sa crédibilité sur la scène internationale, nécessite qu'elle puisse avoir les moyens financiers de ses choix stratégiques, qu'elle bénéficie d'une véritable indépendance fiscale et budgétaire. L'Union européenne devant avoir une compétence de principe de pouvoir lever les impôts en son nom propre, directement affectés à son propre budget. L'Union européenne ne doit plus être dotée d'un budget d'attribution mais d'un véritable budget assis sur des contributions générales décidées et votées par le Parlement européen et recouvrées pour le compte de l'Union.

L'indépendance fiscale et budgétaire permettra, également, d'une manière générale, d'accroître la lisibilité dans les circuits de financement et les coûts de chaque politique, donc la transparence sur la responsabilité des décideurs et gestionnaires publics et le respect de leurs engagements. D'autant qu'une telle exigence de transparence est seule à même de renforcer en Europe la sanction démocratique par le vote. Le transfert de telles compétences régaliennes à l'Union, donc de charges financières, doit s'accompagner non d'une compensation générale à son profit mais de la reconnaissance officielle de son indépendance fiscale et budgétaire à l'égard des Etats membres.

Si le transfert des compétences est à même de rationaliser les dépenses au niveau agrégé de l'Union et d'impliquer une meilleure soutenabilité budgétaire des finances publiques européennes notamment en période de crise, rappelons que la définition d'une politique budgétaire propre de l'Union, qui lui fait défaut aujourd'hui, serait de nature à accroître

l'efficacité de la politique monétaire par une mise en oeuvre combinée de cette dernière avec une politique de relance budgétaire de la demande. Voici un exemple probant du manque de cohérence actuel de certains transferts partiels de compétences en faveur de l'Union qui, puisqu'ils ne peuvent permettre une mise en oeuvre coordonnée de diverses prérogatives, nuisent simultanément à l'efficacité dans la mise en oeuvre des leviers attribués à l'Union et de ceux qui relèvent encore des Etats à titre exclusif.

*L'instauration d'une Union politique européenne nécessite également l'attribution à l'Union d'une responsabilité essentielle dans la définition d'une politique sociale commune ambitieuse et performante.*

Le développement d'une Europe sociale commande l'instauration d'un droit du travail et, plus globalement, d'un droit social européen. Comment, en effet, sonder la pertinence d'un modèle économique orienté seulement sur lui même, a fortiori à une époque où les exigences du développement durable, qui concilient économique, social et environnemental, se font de plus en plus pressantes ? L'économie n'est pas une recherche du profit en soi, il ne peut être déconnecté de sa vocation et de ses implications sociales. Ce sont justement les déconnexions entre l'économie et le social qui sont directement à l'origine de la crise financière actuelle dont les répercussions dans la sphère réelle économique sont loin d'être terminées. Les Etats-Unis, à travers la réforme de leur système de santé, témoignent d'une prise de conscience récente. Au même titre, l'Union européenne ne peut se contenter d'être une dominante marchande reliée à une mineure politique et sociale.

La création de fédérations syndicales reconnues représentatives par l'Union européenne, fédérations auxquelles adhéreraient librement les organisations syndicales nationales, est indispensable à l'élaboration réussie de la politique sociale européenne, dans le cadre d'une démarche participative des forces sociales. La démocratie politique européenne doit ainsi trouver son prolongement dans une démocratie sociale. Mais l'acceptabilité et la réussite de la politique sociale européenne sont conditionnées par l'instauration d'une architecture syndicale européenne forte adossée à un corps de règles garantissant

son indépendance et ses moyens d'action et de participation. En même temps que le droit social européen doit être bâti par l'Union de concert avec les forces sociales, l'institutionnalisation de ces dernières doit être favorisée par le droit social européen, seule démarche permettant activement aux divers syndicats nationaux de s'investir ensemble dans la défense concertée des intérêts des travailleurs européens.

En outre, rappelons que les marges de manoeuvres financières induites par le redéploiement notamment des crédits défense de chaque Etat en vue du financement d'autres politiques sont à même d'asseoir une politique sociale de principe de l'Union, compétence dont l'exercice devra être partagé dans le cadre du principe de subsidiarité. L'Europe devra être chargée, en s'alignant vers le haut, de définir seule les orientations stratégiques communes en matière de santé, de politique de l'emploi, de gestion du vieillissement des populations au travers du financement des retraites, et de lutte contre les exclusions. La mise en oeuvre des moyens se fera, de façon coordonnée, entre l'Union et les Etats en fonction du niveau d'exercice le plus pertinent et le plus efficient, selon une logique de proximité sociale dans la territorialisation des services compétents.

L'Europe est indubitablement une ambition indispensable à la réussite des défis qui attendent les vieilles nations européennes, dès aujourd'hui et plus encore dans l'avenir. Nous sommes à l'aube de la construction d'une nouvelle organisation historique du continent européen, fondé sur la Raison, la paix, et la défense partagée des intérêts de ses peuples, de son Peuple. L'Europe est l'avenir de la France. Les Français, qui seront reconnus comme les précurseurs d'une Europe nouvelle, doivent s'en saisir.